



Contrat de location d'âne(s)

Nom : Prénom : Adresse : Email : Date de location : Nombre d'âne(s) : Durée de location :

1) Conditions et sécurité

La randonnée avec un âne est une activité agréable, accessible et enrichissante. Elle implique cependant la présence d'un être vivant, sensible et parfois imprévisible. Pour la sécurité de tous — en particulier celle des enfants — merci de lire attentivement les consignes suivantes :

Comportement à adopter avec l'âne

- Approchez toujours l'âne calmement, en lui parlant d'une voix douce.
- Ne criez pas, ne courez pas et évitez les gestes brusques à proximité de l'animal.
- Ne passez jamais sous les cordes ni sous le cou de l'âne.
- Ne vous placez jamais derrière lui : un âne surpris ou inquiet peut donner un coup de sabot.

Risques à prévenir

- **Pieds écrasés** : attention aux sabots. Portez des chaussures fermées et apprenez aux enfants à ne pas s'approcher des pattes.
- **Morsures** : ne donnez jamais à manger avec les doigts. Présentez la nourriture à plat dans la paume de la main.
- **Coup de sabot** : toujours approcher l'âne par le côté ou l'avant, jamais par l'arrière.

Enfants à proximité de l'âne

- Les enfants doivent toujours être accompagnés et surveillés de près.
- Ne jamais laisser un enfant grimper ou se suspendre seul sur l'âne.
- Si un enfant monte sur l'âne : le port d'un casque est fortement recommandé (bombe, casque de vélo...).

2) Responsabilité en cas d'incident

Conformément à l'article 1243 du Code civil :

« Le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé. »

Cela signifie que la personne qui a la garde de l'âne au moment de l'activité — que ce soit le propriétaire ou l'utilisateur temporaire — est responsable des éventuels dommages causés par l'animal, même sans faute de sa part.

Toutefois, cette responsabilité peut être écartée ou réduite si l'incident est dû à une négligence manifeste ou à un comportement dangereux de la personne tierce elle-même. Dans ce cas, la responsabilité incombe à la personne tierce, et le propriétaire ou gardien de l'âne ne pourra être tenu pour responsable.

En cochant la case ci-dessous, je reconnais avoir lu et accepté les consignes de sécurité ainsi que les modalités de responsabilité figurant dans le contrat.

Fait à : _____ Signature :